Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 2.1 - 56

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-651-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
Le 11 Septembre 2026

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : BERTHELOT Florence,

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 2.1 - 56 - INDICE DE CAVITE N°76576-137

Vu le recensement des indices de cavités souterraines mis à jour le 22/7/2022 faisant apparaitre l'indice de cavité souterraine n°137 sur une parcelle napoléonienne
Vu la demande concernant la parcelle cadastrée ZB 82 impactée par l'indice n° 137
Vu le rapport réf F76576-07-01 Version A du 3 juillet 2026 de explor-e
Considérant que le rapport cité ci-dessous, comprenant la réalisation de 13 sondages destructifs en méthode tricône (diamètre 114 mm) ne relève aucune anomalie (vide, fontis…) liées à la présence d'une ancienne cavité souterraine d'origine anthropique
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide la levée partielle du périmètre de sécurité de l'indice N°137 au droit des sondages effectués selon le schéma ci-dessous sur la parcelle cadastrée ZB 82

Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 2.1 - 56



Ampliation de la délibération sera faite aux différents services d'urbanisme et d'Etat
Voté à l'unanimité

En mairie, le 6 Octobre 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-651-DE